

CAUPENNE-D'ARMAGNAC

Que vous at dises

Nous vous disons
DECEMBRE 2016

N° 6



Sommaire

Informations municipales

❖ Les brèves.....

- La forêt communale
- L'église d'Espagnet
- Urbanisme, droit du sol
- Eco finances
- Démocratie sanitaire
- Modification des statuts CCBA
- Défibrillateur
- Manœuvrées
- Lotissement
- La boîte à livres
- Chantiers jeunes
- Les T.A.P
- 11 novembre
- Les vœux du maire
- Le compteur *LINKY*

Réglementation

- Divagation des chiens et des chats
- Nuisances sonores
- Comment prouver sa qualité d'héritier
- OPAH
- Attention aux tiques
- Le brulage des végétaux
- Comment s'inscrire sur les listes électorales ?
- Le site internet de CAUPENNE d'ARMAGNAC
- Les accueils de loisirs le mercredi après-midi

Vie associative

- Les papillons jaunes
- Le foyer rural
- Le réveil Caupennois
- Le comité des fêtes
- L'ASA

État civil de l'année 2016

Qui sont ces Caupennois ?

- Marguerite LUCERE « une vie cousue main »

Espace détente

- Recettes de cuisine de « Mamie BAUDIER »

- *Édito du Maire*

L'année 2016 a été riche en évènements communaux tant au niveau des bâtiments que de l'école, de la forêt et de la population.

Dans ce numéro 6 de QUE VOUS AT DISES vous trouverez toutes les informations sur les activités qui ont rythmés nos 6 derniers mois.

Le confortement des murs de l'église d'Espagnet est terminé et bon nombre de Caupennois ont apprécié le nouvel environnement du cimetière.

La numérisation de l'école dans la continuité de l'arrivée du numérique dans notre commune permet à nos enfants de démarrer leurs études dans d'excellentes conditions.

La commission Forêt du conseil municipal a géré la coupe de bois de « las BARTHETES » avec un objectif d'optimisation des ventes de lots.

Enfin notre population a connu une vague de décès sans précédent, notre commune a perdu en quelques mois des hommes et des femmes qui avaient grandement participé à son histoire.

Cette année 2016 se referme et nous préparons ensemble 2017 qui sera une année de profonde modification de notre environnement institutionnel avec la mise en place progressive de la loi NOTRe.

Chères Caupennoises et chers Caupennois dans l'attente d'une prochaine rencontre je vous souhaite à vous tous, à vos familles, à vos amis mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2017.

Patrick GUICHEBAROU

Le Conseil municipal vous informe que M. le Maire présentera les vœux à la population Caupennoise

le dimanche 22 janvier 2016 à 12 heures à la salle des fêtes, suivi d'un buffet sucré, salé gratuit.

Nous vous attendons très nombreux.

Les personnes ne pouvant conduire ou n'ayant pas de chauffeur, sont invitées à se manifester auprès du secrétariat de la mairie.

M. le Maire et ses conseillers se feront un plaisir de venir les chercher et de les ramener



- Les brèves ...

- *La forêt communale*

Cette année, la commune a procédé à l'abattage de 3.5 ha de peupliers, sur conseil de *M Coste* technicien à l'*ONF*, des peupliers de bonne qualité vendus sur pieds aux enchères pour une somme de 29221 € TTC.

Deux grumes de peupliers noirs ont été vendues pour une somme 898 €.

Également une coupe de chênes a été effectuée au lieu-dit « *LAS BARTHETES* ». Trente deux grumes de qualité exceptionnelle sont alignées sur la plateforme TIGF à la *PEDE* pour y être expertisées et vendues par l'*ONF*.



De belles pièces en perspective

- *L'Eglise d'Espagnet*

Dans notre numéro du mois de juillet, nous vous faisons part de la modification des travaux sur l'église d'Espagnet suite à l'intervention de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci préconisait le comblement de la mare autour de l'édifice.

M. Lacoste Xavier, architecte, maître d'œuvre a analysé les offres et avec l'accord du Conseil municipal, l'entreprise *LACAZE* a été retenue pour un montant de 30500€.

Les travaux ont débuté début septembre 2016, ceux-ci ont été réalisés dans les délais impartis. *Thierry BRETOUS* a par la suite, semé du gazon pour agrémenter le site.

Un vitrail de l'église de Caupenne, chapelle coté cimetière, a été cassé. Une expertise et un devis ont été réalisés par les « *Vitraux d'Art et Pierres de Lumière* » basé à Puysegur pour un montant de 600 €.



L'église d'Espagnet après travaux

- *Urbanisme, Droit du sol*

À compter du 1^{er} janvier 2017 la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus les CUa (Certificat d'Urbanisme d'information) et au 1^{er} avril 2017 les CUb (Certificat d'Urbanisme opérationnel) et DP (déclaration préalable). La commune devra donc recourir à un service instructeur d'urbanisme. Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac) a créé ce service et propose aux Communes de se prononcer pour adhérer à ce service.

Le coût pour créer ce service se situera entre 2,15 et 2,75 € par habitant et ensuite, une facturation sera établie à l'acte, le prix sera à déterminer en fonction du nombre de communes qui adhéreront au service.

La commune de Caupenne à adhéré à ce service.

Également nous vous informons que vous pouvez consulter la carte communale sur le site internet suivant :



- *Eco Finances*

Dans le cadre du projet d'harmonisation des impôts locaux au sein de la CCBA, il est possible de faire intervenir un prestataire pour accompagner et former les communes intéressées ainsi que la CCBA dans un travail d'actualisation de leurs bases fiscales. Les objectifs de cette harmonisation sont :

- L'amélioration de l'équité fiscale au sein de la commune
- L'optimisation des ressources fiscales et des compensations associées
- La mise en place de coordination EPC/commune

La mission consistera en partie à :

- L'identification des modifications majeures à étudier en CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Relever des anomalies d'évaluation et recherche d'éléments de comparaison et proposition de classement différent
- L'évaluation des classifications proposées par comparaison sur le territoire
- L'analyse de l'exhaustivité de l'évaluation de l'ensemble des constructions nouvelles

Cette mission est financée par la CCBA, toutes les communes doivent se prononcer pour adhérer ou non à ce projet, la commune de Caupenne a souhaité s'engager dans cette démarche de formation à l'optimisation des bases fiscales.

- *Démocratie Sanitaire*

Dans le cadre de la modernisation de notre système de santé, nous avons reçu un courrier de la directrice générale de l'Agence régionale de santé (l'ARS) Languedoc-Roussillon-Midi- Pyrénées (LRMP), invitant la collectivité à se prononcer sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

Deux scénarios sont proposés : l'un à l'échelle du département, l'autre basé sur le regroupement avec les Hautes-Pyrénées. Caupenne d' Armagnac fait partie du bassin de santé d'Aire-sur-l'Adour compte tenu de la proximité de la polyclinique «Les Chênes» et de l'hôpital Layné, et de Pau le cas échéant. Auch se trouve à 75 minutes de Caupenne d' Armagnac, Tarbes à 60 minutes, alors que Mont-de-Marsan n'est qu'à 35 minutes et Pau à 50 minutes.

Il a été précisé que les sapeurs-pompiers ont été dernièrement orientés par l'autorité de régulation vers les centres hospitaliers d'Auch et de Tarbes, ce qui implique des temps de parcours très élevés qui engendrent de la fatigue et du surmenage pour les intéressés ainsi qu'un risque pour les patients. Les employeurs de sapeurs-pompiers expriment également leur exaspération face à ces longues durées d'intervention qui ne peuvent que contrarier les vocations.

Au vu de sa situation géographique, dans le cadre de la dérogation prévue à cet effet la commune de Caupenne d' Armagnac a demandé autorités compétentes, que celle-ci soit incluse dans le territoire de démocratie sanitaire de l'Agence régionale de la santé : **Nouvelle Aquitaine**.



- *Modification des statuts CCBA*

Suite à l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifiant les compétences des communautés de communes et conformément à la circulaire préfectorale du 12 juillet 2016, il appartient à la communauté de communes du Bas Armagnac (CCBA) de mettre en conformité ses statuts.

Notamment des compétences obligatoires telles que :

- *Action et développement économique.*
- *Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités (commerciales, industrielles ...).*
- *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires.*
- *Promotion du tourisme (accueil, information, coordination des informations ...).*
- *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.*
- *Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés.*

Le Conseil Communautaire a approuvé cette modification en séance du 27 /09/2016. Le Conseil municipal, a approuvé la modification des statuts communautaires dans les termes mentionnés et le projet présenté.



- *Défibrillateur*

Suite à un avis favorable du Conseil municipal et afin de maintenir des conditions de sécurité et de secours au vu des nombreuses manifestations qui se déroulent dans la commune.



Un défibrillateur (CU MEDICAL European Networks en location avec contrat de maintenance pour 46,48EUR par mois sur 5 ans soit 557EUR par an).a été installé et s'en suivra une information et une formation concernant le fonctionnement de l'appareil pour les présidents des associations et pour toutes personnes intéressées.

- *Manœuvrées*

Lors de 4 manœuvrées programmées pendant le printemps 2016 les chantiers de rénovation et d'entretien de certains édifices communaux ont été réalisés.

Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leurs temps et aux adolescents des chantiers jeunes qui ont terminé certains travaux.

Cette opération sera reconduite en 2017 en espérant que d'autres bénévoles viendront grossir les équipes.

Le programme 2017 prévoit :

- Entretien de la digue du lac
- Remise en état du lavoir de Lahontan
- Rénovation et entretien toiture du lavoir de l'église de Caupenne
- Rénovation et entretien toiture de la sacristie de l'église d'Espagnet
- Rénovation et entretien de la sacristie de l'église d'Espagnet

Les dates de ces journées seront les 25 mars, 22 avril, 20 mai et 24 juin.

Nous vous attendons nombreux avec le sentiment que ces moments de partage et d'engagement constituent un lien entre le citoyen et sa commune.

Le lavoir de Cantiran



- *Lotissement*

Le Conseil municipal a donné son accord pour l'achat de parcelles situées derrière les bâtiments Mairie-école- Foyer, cadastrées AN 419-421-287 (en partie) d'une superficie de 14000 m² au prix de 65000 € appartenant à M. LEFAIX Christian propriétaire exploitant à Caupenne d'Armagnac.

Ces terrains seront prévus pour y aménager des lots à bâtir et seront proposés prioritairement à des jeunes couples pour leur permettre d'accéder à la propriété.



Le nouveau lotissement en prévision

- *La boîte à livres*

La municipalité vous informe qu'une boîte à livre sera à votre disposition courant année 2017. Le principe, échanger, partager des ouvrages qui vous ont marqué, **chaque personne peut prendre librement un livre, à la condition qu'il en dépose un autre**. Tout le monde, des jeunes, des anciens, des passionnés de lecture, qui trouveront, peut-être, de la littérature jeunesse, de la BD, du polar, du roman, des classiques, des dicos, des livres sur la santé et le quotidien, quelques livres de voyages, un peu de tout...



- *Chantiers Jeunes*

Cette année, nous avons accueilli 7 jeunes en même temps, ce qui a permis à chacun de se découvrir et de mieux se connaître. Du lien s'est créé et de fait, tous ces jeunes se retrouvaient pour partager des activités proposées par le CLAN durant les après-midi (laser-quest, baignade au lac d'Aignan, bowling, différentes activités sur l'Adour, etc.....). Colleen BOCKSTAEL, Chloé LABURTHE, Elisa Di GUISTO, Margot PESQUIDOUS, Nathan LASSIS, Théo et Tanguy BOURDEREAU encadrés par Florence BRESCON et Thierry BRETHOUS et les élus ont effectué différents travaux : Déménagement, nettoyage, peinture de l'intérieur de l'école, nettoyage des églises et des lavoirs.

D'autres activités leur ont permis de voir qu'il y a du travail sur une commune pour la maintenir agréable et accueillante.

Les chantiers se sont terminés par un verre de l'amitié et des moments d'échanges sur leurs ressentis et le bilan est plus que positif.



Nos jeunes Caupennois avec les employés communaux

- *Les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires)*

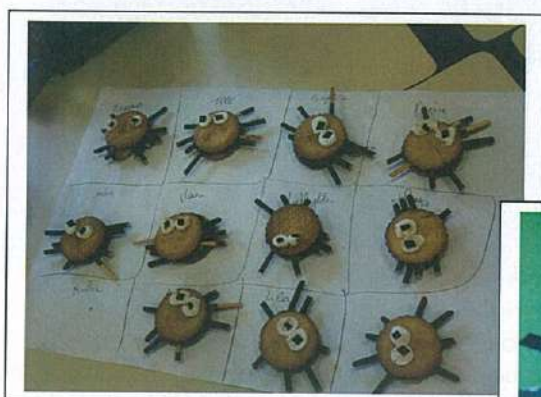
Nous accueillons pour cette rentrée scolaire de 16 h à 16 h 45, 17 élèves de 2 ans et demi à 4 ans qui ce mois-ci participeront essentiellement au marché de Noël organisé par l'A.P.E (association des parents d'élèves du R.P.I), le 11 décembre 2016 à Toujouse en créant des suspensions de Noël !



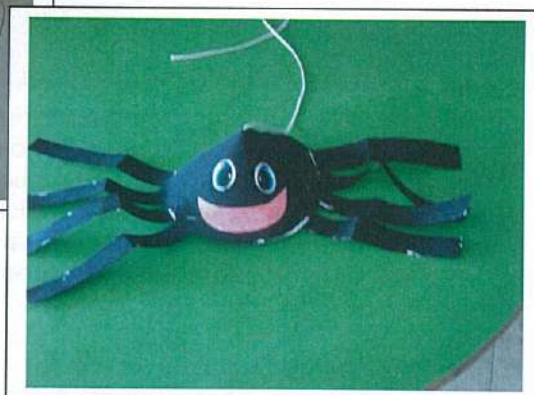
Durant l'année scolaire, différents ateliers seront proposés : (Atelier pâtisserie, créativité tous supports, pâte à sel, peinture, jeux collectifs, gym douce, parcours motricité sportive). Tous les élèves auront la possibilité de se détendre grâce au coin jeu avec jeux d'adresses, crocodile bascule, jeux de cibles, livres, dinettes, jeux de constructions, coin marchande, maison de poupée, puzzles etc...).

Nous tenons à encourager nos talentueux petits élèves qui malgré la fatigue de fin de journée finalisent de magnifiques réalisations artistiques !

Les animatrices, Mme Sylvie Mathieu et Mme Véronique Lespes.



Quelques résultats d'activités proposés aux enfants



- 11 Novembre

Comme à l'accoutumée, les Caupennois se sont mobilisés pour assister à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

La musique était présente et chaque année le nombre d'enfants augmente, ce qui prouve une mobilisation de ceux-ci pour cette cérémonie.

Après la lecture du message par Monsieur le Maire Patrick, le dépôt de la gerbe et des bouquets, la cérémonie a été rythmée par les musiciens de l'Harmonie Nogarolienne.

Les Caupennois se sont retrouvés à la salle des as l'amitié.





Le Conseil municipal remercie l'harmonie Nogarolienne, par son chef de musique Thierry Duffau, son président Benoit Di Giusto et Alain Pitous président de la Chicuelina ainsi que les musiciens dont on reconnait quelques jeunes Caupennois Flavio Maylié, Laurie Lespes, Colleen Bockstaël, Lou Di Giusto, Margot Pesquidous, Elisa Di Giusto

- *Les vœux du maire*

Le Conseil municipal vous informe que M. le maire présentera les vœux à la population Caupennoise **le dimanche 22 janvier 2017 à 12 heures à la salle des fêtes**, suivi d'un buffet sucré salé gratuit.

Nous vous attendons très nombreux. Les personnes ne pouvant conduire ou n'ayant pas de chauffeur, sont invitées à se manifester auprès du secrétariat de la mairie. M. le Maire et ses conseillers se feront un plaisir de venir les chercher et de les ramener



**Dimanche 22 janvier 2017
à 12 heures**

2017
Bonne
Année!

- *Le compteur LINKY*

En France le compteur *communiquant* LINKY remplacera progressivement les quelque 35 millions de compteurs électriques existant. Ce projet porté par ENEDIS*, représente un investissement de 5 millions d'euros. LINKY émane d'une directive européenne sur l'efficacité énergétique de chaque état membres, mais également permet d'adapter le réseau de distribution électrique aux évolutions souhaitées dans le cadre d'une transition énergétique maîtrisée (ENR, véhicules électriques, stockage...). En clair il permet de réguler la consommation descendante (ENEDIS) à la production montante (éolienne, panneau photovoltaïque...).



Ce chantier débute sur le département fin 2016 (région d'AUCH), pour se terminer sur l'ensemble du territoire en 2021 et par le sud-est du département. En ce qui concerne notre commune, nous serons du wagon 2020. Des personnes désireuses de faire bâtir une maison neuve se verront attribuer automatiquement ce nouveau compteur.

Le compteur *communiquant* LINKY est un équipement électrique basse puissance Il est comparable aux compteurs électroniques dont les consommateurs sont déjà équipés. Comme les anciens compteurs, sa fonction consiste à compter l'électricité consommée.

À l'intérieur du logement, le compteur LINKY n'induit pas davantage de champs électromagnétiques que le compteur actuel. **Il n'émet pas d'informations en continu**, comme d'autres appareils connectés, mais seulement quelques secondes par jour.

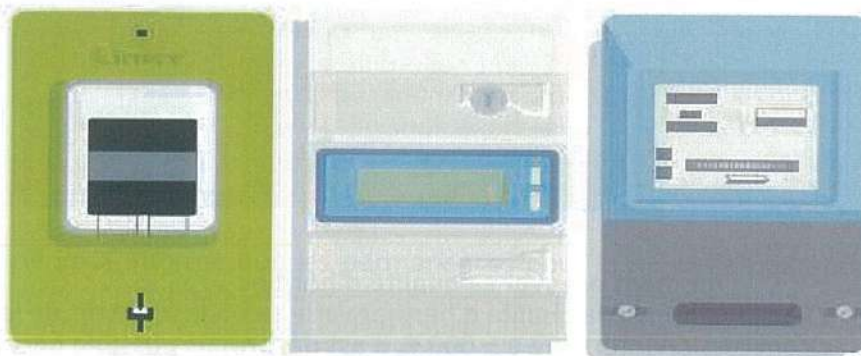
Le compteur LINKY respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français, lesquelles sont très restrictives, concernant l'exposition du public aux champs électromagnétique

Le compteur *communiquant* LINKY mesure la puissance, l'intensité et la consommation, mais aussi la facturation par les fournisseurs de votre consommation réelle et non sur des estimations comme actuellement. Les interventions seront réalisées à distance dans des délais réduits, sans rendez-vous, pour exemple : mise en service, changement de contrat, changement de puissance...

Grace à un portail internet, vous pourrez consulter les différentes offres du marché (différentes plages horaires, différents fournisseurs...) et adapté votre contrat à votre convenance tout comme un contrat de téléphone portable, « je peux suivre ma consommation, mieux la comprendre et agir pour la maîtriser ».

Le compteur *communiquant* LINKY est un appareil intelligent, car s'il détecte une surtension sur le réseau, il se mettra hors service pour éviter de causer des dommages sur vos appareils électriques.

ENEDIS : ex ERDF, ENEDIS assure l'approvisionnement en électricité du réseau consommateur.



**Sa taille est identique à celle de votre compteur actuel.
Ni le compteur Linky, ni sa pose ne vous seront facturés.**

- **Réglementation**

- **Divagation des chiens et des chats**

Un arrêté municipal en date du 3 septembre 2012 consultable en mairie précise notamment que tout chien et chat errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière.

La loi française dit qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique et l'article L 211-23 du Code Rural dit :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (...) »

- Essayez d'abord de discuter avec le propriétaire du chien.
- Si celui-ci ne vous écoute pas, dites-lui que vous contacterez la fourrière.
- Ne le faites pas : attendez quelques jours ! C'est parfois suffisant.

Si le chien continue de divaguer, il se met gravement en danger et représente un danger. Si ce chien va à la fourrière, son propriétaire le récupérera et pour cela, il aura des frais à déboursier et cela le motivera à assumer ses responsabilités.

A plusieurs reprises, nous avons constaté la présence de chiens errants sur le territoire de la commune. Cette situation trouble la tranquillité des habitants et menace gravement leur sécurité.

La responsabilité du maire pourrait être engagée en cas de dommages sur des personnes ou des animaux. C'est pourquoi, si cela perdure des mesures seront prises conformément aux dispositions des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales.

- **Nuisances sonores**

Il s'agit de l'ensemble des bruits qui ne sont pas réglementés par un texte spécifique en dehors des articles R1334-30 et suivants du code de la santé publique. Cela comprend les bruits de comportement, des activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisir, ainsi que les aboiements, les bruits d'animaux, et les bruits de chantier. Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique, l'article R.1334-31 rappelle qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



- **Comment prouver sa qualité d'héritier**

La justification de la qualité d'héritier varie selon le montant de la succession. En cas de succession inférieure à 5 000 €, il est désormais possible de prouver sa qualité

d'héritier par une attestation signée de l'ensemble des héritiers. Cette attestation a vocation à remplacer le certificat d'hérédité parfois délivré jusqu'ici par certains maires.

Au-delà de 5 000 €, le passage devant notaire est nécessaire pour établir un acte de notoriété.

A quoi sert l'attestation ?

L'attestation, signée de l'ensemble des *héritiers*, permet de justifier de la qualité d'héritier pour réaliser des *actes conservatoires* en lien avec la succession ou pour obtenir la clôture des comptes du défunt.

Il est ainsi possible d'effectuer les opérations suivantes :

- Obtenir le débit sur le solde des comptes bancaires du défunt afin de régler les *actes conservatoires* dans la limite de 5 000 € en présentant des justificatifs à l'établissement financier (factures, bons de commande des obsèques ou avis d'imposition).
- Obtenir la clôture des comptes du défunt et le versement des sommes y figurant, dès lors que le montant total des sommes détenues par l'établissement est inférieur à 5 000 €.

Pour obtenir le débit des comptes ou la clôture des comptes, l'héritier qui fait la démarche auprès de l'établissement bancaire doit lui fournir les documents suivants :

- L'attestation, signée de l'ensemble des *héritiers*
- Son extrait d'acte de naissance
- Un extrait d'acte de naissance du défunt et une copie intégrale de son acte de décès
- Si nécessaire, un extrait d'acte de mariage du défunt
- Les extraits d'actes de naissance de chaque ayant droit désigné dans l'attestation
- Un certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés obtenu auprès de l'association pour le développement du service notarial (ADSN) ou auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV).

Contenu de l'attestation

Les héritiers certifient les informations suivantes dans l'attestation :

- Qu'il n'existe pas de testament, ni d'autres héritiers du défunt
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Que les héritiers autorisent le porteur du document à percevoir pour leur compte les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers

Qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession

- Que la succession ne comporte aucun *bien immobilier*

- **OPAH**



La mairie vous informe que les permanences pour la nouvelle opération en matière d'amélioration de l'habitat de la Communauté de Communes vont démarrer dès le mois de novembre selon la périodicité suivante :

- 📅 1^{er} mercredi du mois à la CCBA à Nogaro de 9h30 à 11h30
- 📅 2^{ème} mercredi du mois à la mairie du Houga de 9h30 à 11h30
- 📅 4^{ème} mercredi du mois à la mairie de Manciet de 9h30 à 11h30

Les permanences sont sans rendez-vous.

La 1^{ère} aura lieu à la CCBA le mercredi 2 novembre 2016.

Le cabinet ALTAÏR qui a animé la précédente OPAH a été retenu pour accompagner les particuliers dans le montage de leur dossier.

ALTAÏR

Référent : Nico DEMBINSKI

20 Promenade du Pradeau

65000 TARBES

Tél.05.62.93.07.40 Fax 06.62.93.08.20

altaïrscop@wanadoo.fr

www.altair-consultants.fr

ATTENTION AUX TIQUES

Les tiques sont des parasites qui se nourrissent de sang et qui peuvent transmettre la maladie de LYME



Comment les repérer ?

Ils sont visibles à l'œil nu, mesurant entre 1 et 3 mm. On les trouve dans les bois ou les herbes hautes. lorsqu'elles piquent, elles restent fixées sur nous à la peau pendant plusieurs jours. Leur piqûre peut être indolore : il faut s'inspecter soigneusement le corps au retour de chaque promenade.

En cas de piqûre?

C'est pendant la piqûre que la tique risque de transmettre ses maladies. Il est urgent de les retirer le plus vite possible avec un tire-tique (disponible en pharmacie) surtout ne pas se gratter et surtout ne pas l'écraser ni la casser et désinfecter de suite

***En cas de rougeur, douleur, fièvre, maux de tête
consulter un médecin***

LE SAVIEZ-VOUS ?



50 KG
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS
ÉMETTENT AUTANT
DE PARTICULES QUE
9 800 KM
PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,
37 900 KM
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lip/As)

EN FRANCE
42 000 DÉCÈS
PRÉMATURÉS PAR AN
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX
PARTICULES
FINES PM 2,5
PRODUITES PAR
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme
« un air pur pour l'Europe »)

www.45.fr

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit »

. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés. la commune a un rôle important à jouer en communiquant auprès de ses administrés et en veillant à la stricte application de cette interdiction mais aussi en s'assurant de la bonne élimination de leurs déchets verts. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous proposons de déposer vos déchets verts de petites dimensions (tonte, résidus de tailles de haies) dans le silo de déchets verts situé derrière la mairie au village et nous nous chargerons de les retraiter cependant les gros déchets verts doivent être impérativement livrés à la déchèterie.

(Permanences du lundi au samedi de 14h à 18h)

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



- Comment s'inscrire sur les listes électorales

Élections

présidentielle et législatives

Pour voter en 2017,
JE M'INSCRIS
sur les listes électorales

Comment s'inscrire ?

Trois modalités d'inscription sont possibles.



Rendez-vous dans votre mairie avant le samedi 31 décembre 2016 aux horaires d'ouverture de votre mairie et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ou ayant expiré depuis moins d'un an au jour du dépôt de la demande;
- d'un document de moins de trois mois prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (par exemple, des factures de téléphone fixe ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).



Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur le site du ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr/Elections ou le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47.

Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie recto-verso d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins d'un an au jour du dépôt de la demande et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Il doit parvenir à la mairie le samedi 31 décembre 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.



Vous pouvez également demander votre inscription sur les listes électorales par Internet si votre commune est raccordée aux démarches en ligne. (Voir au dos).

- Le site internet de CAUPENNE d'ARMAGNAC



Avec plus de 1250 visiteurs, le site internet de Caupenne d'Armagnac est mis à jour régulièrement.

Dès l'ouverture du site, en page d'accueil sur la colonne latérale de gauche, vous avez une rubrique « **FLASH INFO DERNIERE MINUTE** » qui est mis à jour une à deux fois par semaine. Dans celle-ci vous y trouverez tous types de manifestations, d'informations,..... sur Caupenne d'Armagnac et ses alentours.

Voici ci-dessous l'adresse URL du site à diffuser sans modération et n'hésitez pas à le mettre en favoris dans votre navigateur.

<http://www.caupennedarmagnac.fr>

Les accueils de loisirs les mercredis après-midis

Après enquête auprès des familles des accueils de loisirs sont proposés sur le territoire communautaire tous les mercredis après-midis de 12 h à 18 h 30 :

- **Sur la commune de Nogaro** : à l'école

maternelle pour les moins de 6 ans et au CLAN pour les plus de 6 ans

- **Sur la commune du Houga** : à l'école ou au chalet du lac (selon le temps) pour les enfants de 3 à 12 ans.

Ces accueils sont ouverts à tous les enfants et des transports à partir d'autres écoles du territoire sont mis en place depuis cette rentrée scolaire :

- à l'école de Manciet vers les accueils de Nogaro
- sur le RPI de Caupenne/Magnan/Mormès/Monguilhem/Monlezun d'Ac/ Laujuzan vers les accueils

de Nogaro ou du Houga (selon le lieu de scolarisation).

Ces accueils sont encadrés par une équipe professionnelle diplômée qui propose une variété d'activités et de loisirs (sports, activités manuelles, cuisine, jeux de société, activités scientifiques et environnementales...) tout au long de l'après-midi.

Deux autres structures en direction des jeunes sont également ouvertes au sein du CLAN tous les mercredis après-midi :

- **L'ALSH pour les 12/14 ans**

- **L'accueil-jeunes pour les 14/17 ans.**

Ainsi, l'objectif territorial visant à faciliter l'accès de tous aux activités sportives et culturelles se trouve-t-il atteint.



- « Les papillons jaunes »

L'association « Les papillons jaunes » a repris ses ateliers mensuels à la salle des associations de Caupenne et nous remercions la municipalité de cette mise à disposition à titre gracieux_!

Exceptionnellement en septembre pour l'atelier de rentrée autour de l'écriture, nous nous sommes rendues dans le jardin bucolique de Dagmar et Michelle à Cravencères_!

Octobre, atelier de cartonnage_!

Confectionner une boîte en carton originale et l'a recouvrir de tissu de notre choix!
Toutes fières de nos boîtes que nous pouvons refaire chez nous_!

Novembre, atelier de feutrine...

Confectionner des décorations de Noël, calendrier de l'avent, sapins, couronnes etc.....

À chacune ses créations_!

Décembre...

Initiation au pliage de serviettes et visite prévue de la crèche provençale chez Nancy et goûter autour des friandises et des gâteaux de Noël_!

À chacune sa recette_!

En Janvier 2017

Lors de l'assemblée générale, élaboration du nouveau calendrier_!

Tous ces ateliers sont ouverts à tous.

**Pour toute information: Marie DULAR 06-31-60-76-46
Venez découvrir nos activités et nous serons
heureuses de vous accueillir !**



Les participantes après l'atelier de cartonnage

- *Le Foyer Rural*

La soirée grillades :

Compte tenu des températures fraîches en ce début d'été, notre soirée grillades s'est déroulée dans la Salle des Fêtes.

Plus de 150 personnes ont apprécié les chipo, lomo, merguez, ventrèche et les excellentes frites dans une ambiance festive assurée par une jeune et talentueuse banda.

Le vide-greniers :

Le soleil était de nôtre, le dimanche 11 septembre pour le vide-greniers qui a connu un grand succès. Avec 39 tables à l'intérieur et 223 m d'étals à l'extérieur de la salle des fêtes à l'église les chineurs avaient le choix pour espérer trouver l'objet recherché.

Les grillades du midi ont également connu une très bonne affluence.



Les Quilles :

Trois équipes ont disputé les différents concours du challenge ; une s'est qualifiée pour le Championnat de France qui s'est déroulé dans l'Aveyron le samedi 20 août et a terminé en quart de finale du concours.

Ce sont nos plus jeunes licenciés, Ambre et Jordan qui ont brillé par leurs performances en montant sur le podium des – 12 ans. Jordan a remporté le maillet d'or pour la plus grande fierté de Jean-Louis son papa licencié également dans notre Foyer et de tous les autres joueurs de quilles.

En 2017, de nouveaux licenciés viendront agrandir le club des quilles.

La Gym :

Après la trêve estivale, les séances de gymnastique d'entretien ont repris mi-septembre. Cette saison, elles ont lieu 2 fois par semaine :

Le mardi de 19h à 20h

Le jeudi de 19h30 à 20h30

N'hésitez pas à vous rendre dans la salle des fêtes, vous verrez qu'il est possible d'entretenir ou de retrouver sa forme dans un esprit convivial.

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 28 janvier 2017 à 18 h 30
Salle des Associations

Les projets du Foyer Rural pour 2017 :

Samedi 1^{er} juillet : soirée grillades

Samedi 8 juillet (date à confirmer) : Trad'Athlon (journée composée de 3 épreuves) :

Quilles au Maillet

Palet Gascon

Rampeau de l'Astarac

Ces épreuves sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés.

Dimanche 10 septembre : 10^e vide-grenier

Pour les passionnés de concours de quilles nous ne pouvons vous communiquer aucune date à notre grand regret car le calendrier sera établi le 12 décembre prochain.

- *Réveil Caupennois*

Après les congés d'été, les activités du Réveil Caupennois ont repris le jeudi 15 septembre 2016 par le concours de pétanque interclubs. 14 doublettes (soit 28 personnes) et 12 beloteurs ont animé cet après-midi qui s'est terminé par un goûter dînatoire.

Les après-midi « passe-temps » ont également repris et nous nous retrouvons tous les quinze jours, le jeudi après-midi pour jouer au loto, à la belote, et bien sûr terminer par un goûter.

Le jeudi 27 octobre, nous avons organisé le concours de belote interclubs. 50 participants et ambiance sympathique avec toujours un goûter.

Jeudi 17 novembre, c'est la Société Florilège qui est venue nous présenter ses produits de bien-être et confort, hygiène... Ce sont 20 participants qui ont profité de l'excellent repas offert par cette Société et chacun est reparti avec sa bouteille de champagne également offerte. L'après-midi s'est poursuivi par les jeux habituels et le goûter.

Lors du prochain « passe-temps », le jeudi 8 décembre, nous offrirons pour une somme modique un repas à nos adhérents.

Si nos activités vous intéressent, n'hésitez pas à nous rejoindre, le meilleur accueil vous sera réservé. Je rappelle que notre association n'est pas un club du 3^{ème} âge, mais est ouverte à toutes les générations.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter à tous une excellente fin d'année 2016, de belles fêtes de fin d'année et mes vœux les plus chaleureux pour 2017.



Nos aînés lors d'un concours de belote

- *Le comité des fêtes.*

Cette année encore, nous nous sommes retrouvés pour les fêtes qui se sont déroulées du 29 au 31 Août.

Elles ont commencé par le grand retour du tournoi de volley, dès le lundi soir, sous une chaleur accablante. Tout au long de la semaine, nous avons vu 10 équipes s'affronter sur les terrains. Pour récompenser les efforts de joueurs et des supporters, des assiettes de tapas étaient servies au bar. La finale s'est déroulée le jeudi soir et LES CASSEURS se sont imposés. La soirée s'est passée dans la bonne ambiance jusque tard dans la nuit.

Le vendredi soir a marqué le début des festivités avec la traditionnelle soirée tapas, animée, cette année par la Chicuelina. Petite nouveauté, cependant, le concours de quilles était organisé en nocturne !

Comme à l'accoutumé, l'ambiance était festive et nous en avons profité jusqu'au petit matin.

Le samedi a commencé, comme tous les ans, par le petit déjeuner au village qui précède le concours de pêche, la randonnée pédestre et équestre. Puis, tout le monde s'est retrouvé autour d'un verre avant le repas, sous une chaleur de plomb. Autant dire que l'ombre des platanes était la bienvenue !

Le ball-trap a conclu cette superbe après-midi.

Les BLUES ROCKERS ont animé le repas fideua dans la salle des fêtes tandis que les plus téméraires des festayres débutaient leur soirée, au bar.

Le dimanche matin, la municipalité a invité les habitants de la commune à se réunir pour l'apéritif, sous les platanes. Plus de 200 personnes ont savouré le repas, animé par les COURANTS D'AIRE ;

Une démonstration de modélisme était organisée par le club Elusate, pour terminer cette belle après-midi.

Ces fêtes 2016 se sont achevées dans une belle ambiance.

Le comité des fêtes tient à remercier tous les bénévoles, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ces fêtes 2016 !

- *l'ASA (Association Syndicale Autorisée)*

Du renouveau au sein du bureau de l'ASA. Depuis la dernière assemblée générale, *Hervé BAQUELA* a succédé à *Jean-Michel LASSIS* à la présidence de l'association, ce dernier ayant exercé la fonction pendant dix ans.

La station de pompage a été largement rénovée, les travaux ont été réalisés par la société *EIFFAGE ENERGIE* basée sur Bayonne, sous la maîtrise de *M Pierre PIQUEMAL* de la compagnie des coteaux de Gascogne (*CACG*).

Grace à ces travaux, nous avons pu affronter une des pires sécheresses de la décennie sans problèmes techniques majeurs et préjudiciables pour les irrigants.

Le lac a quasiment été mis à sec, nous avons profité de l'occasion pour le vidanger et ainsi changer la crépine usée et détériorée.

L'ASA a fait nettoyer le ruisseau de la *PEDE* par l'entreprise *LACAZE*, pour palier à une éventuelle inondation de la station. Nous remercions vivement les Caupennois, qui ont courageusement nettoyé la digue et les abords du lac.



ETAT-CIVIL DE L'ANNEE

- *Naissances*

DUCOS Lauréline, née le 19 janvier
CASTETS Lola, née le 23 juillet

- *Mariages*

MORLET Thomas et POGGI Marianne le 06 août
BAILLON Jean-Marc et MICHET DE VARINE BOHAN Marie-Hélène le 20 août

- *Décès*

LUCERE Marguerite née MAURANX le 14 mai
DEZORTHES Solange née ROUMAT le 9 juin
MATHIEU Cyprine née PÉRÉ le 01 juillet
MESPLES Claude le 03 juillet
MAHAGNE Jean le 16 juillet
BEYRIE Jeanne Marie née COURROS le 24 juillet
GARBAGE Augustin Henry le 31 juillet
PEEL James le 19 septembre
MIOULET Paulette le 25 septembre

« Notre vie est un voyage constant, de la naissance à la mort, le paysage change, les gens changent, les besoins se transforment, mais le train continue. La vie, c'est le train, ce n'est pas la gare. »

Citation de Paulo Coelho
(Romancier Brésilien)

Qui sont ces Caupennois ?....

Cette rubrique nous permettra de connaître

un peu mieux nos concitoyens.

Marguerite LUCERE « UNE VIE COUSUE MAIN »

Je m'appelle Marguerite, je suis née le 31 mai 1913 à Caupenne, pour ceux qui connaissent Espagnet au lieu-dit « Pognon ». Mon nom de jeune-fille ? « Mauranx », mais vous allez bientôt mieux me connaître sous le nom de Lucère, car oui dans notre commune, je vais devenir « une personne connue », et même reconnue.



Il faut que je vous dise : « j'ai des doigts de fée », ma mère me le dit et plus tard, mes filles et ma petite-fille me répéteront la même chose. Mais pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là. J'en ai fini avec l'école, j'ai 14 ans et je commence mon apprentissage de couture sous l'autorité de Lucie Dargelos. Les cours ont lieu chez sa maman : Eléonore Lafourcade.*

Lucie est allée à Bordeaux pour apprendre « la coupe » d'un vêtement. Savoir couper sans gâcher du tissu ça ne s'improvise pas. Chez Eléonore, je ne suis pas la seule apprentie, il y a aussi Simone et Renée et avec elles je vais apprendre à tailler, monter et coudre un vêtement. Simone va devenir ma grande et meilleure amie pour la vie. Il faut que je vous dise un « mot » sur Simone, elle aime rire, elle chante merveilleusement bien, mais elle est aussi espiègle et j'en fais souvent les frais. Je ne sais pas pourquoi, un jour elle se met en tête de me couper une mèche de cheveux et tout les jours elle me menace : « Tu vas voir, un jour je te couperai les cheveux ! » Moi bien sûr ça m'agace et je la rabroue.

oulez, mais un jour elle l'a **FAIT** ! Elle est passée à côté de moi, et vive comme l'éclair, clac un coup de ciseaux et voilà une mèche par terre. J'avais une coupe au carré....Qui m'allait moins bien. Nous sommes restées fâchées quelques jours, puis nous sommes redevenues les meilleures amies du monde : les cheveux ont repoussé !

Qui sont ces Caupennois



« Quelques unes de mes créations »

Ginette ROUMAT le jour de son mariage avec Charles BALADE



Lucienne LASSIS le jour de son mariage avec Christian DURREY

Quatre ans passent, j'ai 18 ans et mes parents ont enfin consenti à mon mariage. Je décide de me « mettre à mon compte » je réintègre « Pognon » et j'ouvre mon atelier, j'embauche deux ouvrières, elles viendront une semaine sur deux, chacune leur tour (je viens d'inventer l'alternance). Tout de suite, j'ai beaucoup de travail : « mes fameux doigts de fée », et mes prix qui sont raisonnables. Cela me pose quelques problèmes avec les couturières de Nogaro, leur prix sont plus élevés, mais rien ne m'arrête et mon carnet de commandes est toujours plein. J'ai une spécialité : les tailleurs. Mes robes de mariées sont réputées elles aussi. La robe de Jeannette, par exemple : 10 mètres de tissu ajustés autour de sa taille très fine, et un ourlet « roulé », un travail énorme, mais le résultat est magnifique et la mariée ne l'est pas moins. Chacune de mes robes de mariée s'accompagne d'un tailleur, car le lendemain du mariage, c'est la tenue obligatoire, et pas seulement à Caupenne, c'est la mode ! (quand je vois aujourd'hui Cristina Cordula prêcher le dépareillé, pour avoir le « swag », donner du pep, secouer le coco !!!) le bon goût se perd, c'est moi qui vous le dit.

Le temps passe, mes deux ouvrières se sont mariées, et moi j'ai deux grandes filles : Colette et Régine qui vont prendre la suite pour m'aider à honorer les commandes toujours nombreuses. Elles aussi travaillent en alternance, chacune fera de la couture une semaine pendant que l'autre sera occupée aux travaux de la maison. Il en sera ainsi jusqu'à leur mariage. Mes clientes sont également les filles de celles pour qui j'ai créé la robe de mariée : Evelyne, je lui couds ses robes de fillette, puis d'adolescente, sa maman Ginette a porté un de mes modèles pour son mariage, dont je suis fière, elle était si belle dans sa robe blanche. Fabienne ma petite fille, après les robes de fillette, me fait évoluer dans l'innovation : elle a 14 ans et il faut suivre la mode, alors elle achète ses vêtements, mais je dois les refaire à son goût, j'apporte ma « touche » et ses idées : elle sera mon modèle préféré.

Aujourd'hui, je ne couds plus, je suis bien vieille et la vie est passée tellement vite, nous sommes le 14 mai 2016, il fait un temps magnifique, beau et chaud, et je vous dis adieu à tous, je m'en vais rejoindre mon époux, alors oui, je suis heureuse

Avec les remerciements de Régine, Colette et Fabienne à Josiane CAUPENNE

*Eléonore Lafourcade habitait la maison aujourd'hui occupée par Bernard et Françoise Barritaud et la maison Palis était en construction.

- Quelques recettes de « Mamie BAUDIER » (grand-mère de Béatrice Marchandise)



Roussettes

Ingrédients :

½ livre de farine
1 œuf
75 grammes de beurre
½ verre d'eau
Une pincée de sel
Une cuillère à café de fleur d'oranger

Recette :

Mélangez tous les ingrédients, faire une pâte que vous laissez reposer pendant une heure.
Étendre la pâte en lui donnant l'épaisseur d'un gros sous.
Coupez des ronds, des carrés ... dans la pâte ainsi abaissée avec un coupe pate.
Faire frire dans de la friture chaude, égouttez sur du papier absorbant, saupoudrez de sucre.

Bonne dégustation.

Hum !!!



Gâteau au chocolat

Ingrédients :

125 grammes de chocolat
60 grammes de beurre
125 grammes de sucre en poudre
3 œufs
2 cuillères à soupe de crème de riz (farine de riz)
50 grammes d'amendes douces
50 grammes d'amendes amères



Recette :

Battre les blancs en neige et réserver
Faire fondre le chocolat et le beurre sans laisser bouillir
Ajouter le sucre en poudre, les jaunes d'œufs, la crème de riz et les amandes préalablement humidifiées et pilées
Mélanger soigneusement le tout, puis incorporer les blancs en neige
Mélanger le tout quelques minutes, verser la préparation dans un tourtière beurrée
Faire cuire 25 minutes à four doux

Gâteau jaune

Ingrédients :

3 œufs
200 grammes de farine
125 grammes de beurre
30 grammes de levure de boulanger
1 pincée de sel



Recette :

Battre les blancs en neige et réserver
Délayer la levure avec 5 cuillères de lait
Mettre la farine dans un saladier, creuser une fontaine
Ajouter les jaunes d'œufs, la pincée de sel, le beurre non fondu ainsi que la levure délayée
Bien pétrir le tout
Verser dans un moule et laisser revenir
Cuire 180°-200° pendant 30/40 minutes, surveiller la cuisson au couteau

*Le conseil municipal de Caupenne vous
souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin
d'année*



*Elaboration par le conseil municipal et plus particulièrement rédaction et mises en
pages par la commission information*

*Beatrice Marchandise, Jean Michel Laborde, Nathalie Di Giusto, Josiane Caupenne,
Jean Michel Lassis, Frédéric Ségat*

Prochaine parution juillet 2017

*Les articles seront à déposer auprès des responsables avant
Mi-juin 2017*

Votre correspondant de quartier

MAIRIE

Accueil général

Adresse

Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00

Le Mercredi : de 14h00 à 16h00

Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : +33 5 62 09 02 81

Télécopie : +33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr

Site : <http://www.caupenedarmagnac.fr/>